



Plan inter Communal de Mobilité (PiCM)

Un diagnostic, des objectifs, des projets...



Petit rappel...

En mai 2009, nous vous tenions informés de l'état d'avancement du PiCM. Pour l'occasion, en plus d'une soirée publique de présentation du diagnostic et des objectifs par le bureau d'études Survey & Aménagement sa, il vous était loisible de consulter l'intégralité des documents de phases 1 et 2 afin d'y réagir.

Pour ceux qui auraient manqué cette étape, pas de panique... la parole vous est à nouveau donnée dans le cadre de l'enquête publique à l'issue de la phase 3 (mesures à mettre en œuvre)...

Déroulement de l'enquête publique du PiCM Seneffe - Manage

- Période : du 01 mars au 15 avril 2010.
- Sont soumis à l'enquête publique : le projet de Plan intercommunal de Mobilité comprenant le diagnostic (phase 1), les objectifs (phase 2) et les projets (phase 3) ainsi que la note de synthèse non technique.
- Consultation des documents :
 - ✓ L'intégralité des documents est consultable au format papier pendant la période d'enquête publique au service mobilité-urbanisme (17, rue des Canadiens), tous les jours ouvrables **du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30** **le mardi de 14h à 19h** (excepté les 6 et 13 avril jusque 16h) **le mardi 23 mars 2010 de 14h à 20h** uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance.

Personne de contact : Marie Van Royen, Conseillère en Mobilité (064/52.17.45).

OU

- ✓ Via le site Internet de la commune www.seneffe.be
 - Une **séance d'information**, à laquelle seront présents le service mobilité-urbanisme et l'auteur de projet, se déroulera le **lundi 8 mars 2010 à 20 h** à la Salle Communale de Seneffe (Place de Penne d'Agenais).
 - Les réclamations et remarques sont à adresser par écrit à l'attention du Collège communal, (21 rue Linterman - 7180 Seneffe) ou par mail (mobilite@seneffe.be) pendant la période d'enquête publique.





UN DIAGNOSTIC

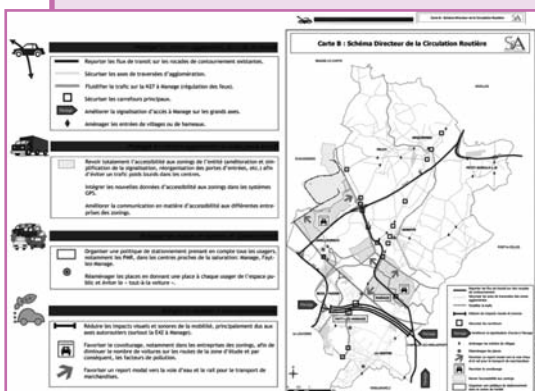
Le diagnostic du Plan intercommunal de Mobilité présente une analyse du contexte socio-économique de la commune ainsi que les différentes problématiques et potentialités en matière de mobilité. Il met en évidence la bonne desserte de la commune en voies de communication qui permet un accès aisé aux pôles urbains extérieurs. Néanmoins, si cette bonne irrigation du territoire en axes routiers constitue un avantage pour les déplacements des habitants, elle est également source de plusieurs nuisances.

En effet, coincée entre deux pôles importants que sont Nivelles et La Louvière, la commune de Seneffe subit les désagréments d'un trafic parasite. La N27, historiquement inscrite comme lieu de passage privilégié entre Nivelles et Mons, enregistre des flux journaliers de l'ordre de 10.000 à 14.000 véhicules, soit autant que la N59. Cependant, ces deux axes structurants du territoire ont un profil tout à fait différent. Un problème de hiérarchie des voiries est ainsi très rapidement apparu. Chaque voirie doit jouer un rôle au sein de l'entité et en relation avec les entités voisines. Actuellement, ces rôles ne sont pas clairement définis.

Par ailleurs, le diagnostic souligne également le manque de clarté et de hiérarchisation de la signalisation d'accès aux zonings avec pour conséquence de nombreux poids lourds « perdus » dans les zones résidentielles. La multitude de zonings et le manque de gestion globale de ceux-ci entraînent une confusion dans leur dénomination. Enfin, les nombreux freins à la mobilité douce et l'insécurité qui y est liée, ont été relevés, notamment les barrières physiques, le manque de continuité des cheminements piétons et des liaisons cyclables ou encore le manque de prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite.



DES OBJECTIFS



Sur base de ces éléments de diagnostic, quatre grands Schémas Directeurs de la Mobilité ont été définis. Ils serviront de cadre de référence pour toutes les décisions qui seront prises à l'avenir en matière de mobilité et d'accessibilité sur l'entité de Seneffe. Ces Schémas concernent la hiérarchie des voiries, la circulation automobile, les transports en commun et les modes doux.

DES PROJETS

La dernière partie de l'étude du plan de mobilité consiste en une précision des projets et des actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés précédemment. Pour ce faire, la commune dispose dorénavant d'un tableau de bord. Celui-ci compile l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour solutionner les problèmes d'accessibilité et de mobilité du territoire. Ce tableau de bord sera évolutif et devra régulièrement être réévalué par le service mobilité. Certains projets ont par ailleurs déjà été analysés de manière un peu plus approfondie sous la forme de fiches-projets.

Projet	Objectif	Impact	Responsable	Financement	Début	Fin	Statut
1	Améliorer l'accessibilité aux transports en commun	Faciliter l'accès aux gares et arrêts	Service Mobilité	Commune	2010	2012	En cours
2	Améliorer l'accessibilité aux modes doux	Créer des chemins piétons et cyclables	Service Mobilité	Commune	2010	2012	En cours
3	Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Adapter les voiries et équipements	Service Mobilité	Commune	2010	2012	En cours
4	Améliorer l'accessibilité aux zones résidentielles	Restructurer le trafic et la signalisation	Service Mobilité	Commune	2010	2012	En cours

Si vous souhaitez connaître tous les détails de ce Plan de Mobilité et y réagir, n'hésitez pas à venir consulter les documents à l'Administration ou à les télécharger sur www.seneffe.be

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Administration communale de Seneffe
Marie Van Royen,
Conseillère en Mobilité
064/52.17.45

